



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

HALDE

Question écrite n° 63615

Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de M. le Premier ministre sur la volonté, récemment manifestée par plusieurs députés appartenant à la majorité parlementaire, de diminuer de manière sensible, dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances pour 2010, le budget de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde). Ainsi a-t-il été proposé, suite à l'adoption d'un amendement en commission des finances, que les crédits affectés à la Halde passent de 12,9 millions d'euros à 11,9 millions d'euros. Cette proposition fait suite à celle, abandonnée depuis, qui visait à réduire de 20 % des crédits de la Halde. Au-delà de cette proposition, la démarche ainsi que les arguments développés par plusieurs parlementaires témoignent d'une évidente volonté démagogique de nuire à l'image d'une institution qui, depuis sa création, en 2004, contribue, avec de plus en plus d'efficacité, à la lutte contre toutes les formes de discriminations. Au moment où la Cour des comptes vient de dénoncer le coût de 171 millions d'euros de la présidence française de l'Union européenne, l'une des plus coûteuses de l'histoire, certaines dépenses contestables mais aussi les irrégularités qui ont émaillé les procédures d'engagement à cette occasion, il convient naturellement qu'une gestion rigoureuse s'impose à toutes les administrations françaises et aux autorités indépendantes. Cette rigueur dans l'utilisation des deniers publics ne saurait cependant s'appliquer en développant parallèlement des arguments qui consistent à émettre des soupçons sur le « train de vie » soi-disant important de la Halde, soupçons qui jettent, à tort, le discrédit sur cette autorité, son président, son collège, le comité consultatif et l'ensemble des personnels. Au regard de ces éléments, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son avis sur le sens de l'initiative récente des parlementaires. Il lui demande, en outre, quelles mesures il entend prendre pour maintenir, de façon pérenne, le budget de cette autorité et permettre de renforcer encore son action dans les années à venir.

Texte de la réponse

La loi de finances initiale pour 2010 prévoit pour la HALDE un total de crédits de paiement qui s'élève à 12 618 953 EUR soit une augmentation de 781 868 EUR (+ 6,6%) par rapport à la loi de finances initiales pour 2009. Dans un contexte budgétaire qui impose à l'ensemble des administrations un effort de rigueur particulier, cette augmentation du budget de la HALDE témoigne de l'importance que le Gouvernement et le Parlement accordent à la mission de cette autorité indépendante instituée par la loi du 30 décembre 2004. Le Gouvernement tient par ailleurs à préciser que le coût des dépenses induites par la présidence française de l'Union européenne s'est élevé à un total de 146 millions d'euros et non de 171 millions comme indiqué dans la question.

Budget 2009

	ETPT	TITRE 2	AUTRES TITRES		TOTAL AE	TOTAL CP
			AE	CP		
Projet de loi de finances pour 2009	82	5 550 000	6 859 676	6 859 676	12 409 676	12 409 676

Débat à l'Assemblée nationale	Amendement Warsmann	0	0	- 527 388	- 527 388	- 527 388	- 527 388
	Taxation interministérielle	0	0	- 43 475	- 43 475	- 43 475	- 43 475
Débat au Sénat	Diminution de la contribution employeurs au CAS « Pensions »	0	- 1 728	0	0	- 1 728	- 1 728
Loi de finances initiale pour 2009		82	5 548 272	6 288 813	6 288 813	11 837 085	11 837 085

Budget 2010

		ETPT	TITRE 2	AUTRES TITRES		TOTAL AE	TOTAL CP
				AE	CP		
Projet de loi de finances pour 2010		84	5 880 050	7 084 246	7 084 246	12 964 296	12 964 296
Débat à l'Assemblée nationale	Amendement Warsmann	0	0	- 648 545	- 648 545	- 648 545	- 648 545
	Taxation interministérielle	0	0	- 51 217	- 40 070	- 51 217	- 40 070
	Réserve parlementaire	0	0	19 000	19 000	19 000	19 000
Débat au Sénat	Amendement rétablissant les crédits de la HALDE	10	0	648 545	648 545	648 545	648 545
Commission mixte paritaire		0	0	- 324 273	- 324 273	- 324 273	- 324 273
Loi de finances initiale pour 2010		84	5 880 050	6 727 756	6 738 903	12 607 806	12 618 953

Présidence française de l'Union européenne (programme 306)

	2008		2009		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Crédits ouverts en LFI	188 588 878	118 588 878	0	69 531 770	188 588 878	188 120 648
Reports de crédits			2 672 000		2 672 000	0
Loi de finances rectificative				- 27 000 000	0	- 27 000 000

Total crédits ouverts	188 588 878	118 588 878	2 672 000	42 531 770	191 260 878	161 120 648
Exécution (*)	153 957 742	110 508 539	- 7 258 158	35 987 065	146 699 584	146 495 604

(*) Les montants indiqués sont ceux des RAP. Le montant négatif en 2009 correspond aux retraits effectués sur engagements juridiques antérieurs.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (13^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63615

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 mars 2010

Question publiée le : 17 novembre 2009, page 10749

Réponse publiée le : 23 mars 2010, page 3298